

Cotisations 2025	Montant de la cotisation
Membre individuel	10 €
Commerçant (hors hébergements et restaurants)	52 €
Hôtel	48 € par étoile + 1,50€ / chambre
Restaurant - moins 50 couverts	52 €
Restaurant - plus de 50 couverts	82 €
Meublé tourisme	52 €
Gîte d'étape et auberge collective	52 €
Chambre d'hôte	45€ + 2 € / chambre
Camping - moins de 50 emplacements	52 €
Camping - plus de 50 emplacements	82 €
Village vacances, centre d'accueil	82 €
Prestataire d'activité - culturel	52 €

**Vous êtes propriétaire de différents types d'hébergements selon la liste ci dessus, vous devez justifier d'une adhésion par famille d'hébergement pour bénéficier des mises à jours (exemple vous êtes propriétaire d'un gîte de groupe et d'un camping vous devez souscrire à 2 adhésions).**

**à l'exception de :**

- Vous êtes propriétaire d'une activité de loisir qui propose de la restauration : une seule adhésion sera facturée.

**Pour les activités de loisir une adhésion par site ( Exemple vous êtes propriétaire d'un bowling sur une commune et d'une activité de location de vélos sur une autre vous devrez souscrire à 2 adhésions pour être référencé).**

**Les prestataires d'activités culturelles ayant un caractère commerciale doivent être adhérents pour être référencés.**



2, place du Clauzel  
43000 Le Puy-en-Velay  
Tél. 04 71 09 38 41  
Mail: [contact@lepuyenvelay-tourisme.fr](mailto:contact@lepuyenvelay-tourisme.fr)

[www.lepuyenvelay-tourisme.fr](http://www.lepuyenvelay-tourisme.fr)